



## A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Cherbourg-en-Cotentin, le 12 septembre 2018

Objet : Soutien au projet de création d'un plateau de coronarographie au sein du CHPC.

Cher(e) collègue,

L'agence régionale de santé (ARS) prévoit la création l'année prochaine dans le département de la Manche d'un centre de coronarographie.

La coronarographie ou angioplastie coronaire est aujourd'hui l'acte indiqué dans le traitement du syndrome coronarien aigu pouvant déboucher sur un infarctus du myocarde. On estime à environ 500 cas annuels pour notre territoire la fréquence de ce syndrome, dont le taux de mortalité est de 1 à 10%.

Les prises en charge sont actuellement effectuées à Caen. Mais l'efficacité d'un tel traitement est bien évidemment corrélée au délai dans lequel l'angioplastie est pratiquée. Au-delà de 120 minutes, la perte de chance s'accroît. D'où le projet de création d'un site dans la Manche pour améliorer la prise en charge des patients.

Deux sites candidatent aujourd'hui à l'accueil d'un plateau de coronarographie dans notre département : l'hôpital Mémorial de Saint-Lô et le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Malgré l'intervention des élus, il apparaît aujourd'hui qu'un seul sera retenu par l'ARS.

Vous trouverez, joint à ce courrier, un document synthétique présentant les arguments militant en faveur d'une implantation à Cherbourg-en-Cotentin. Lisez-le attentivement : vous verrez qu'un certain nombre de données objectives mettent en évidence la nécessité de cette implantation dans le Cotentin.

Au-delà du fait que Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville française de 80.000 habitants à ne pas disposer d'un tel plateau, la densité de population du territoire, la présence des principales entreprises du département dans la presqu'île qui concentrent des populations exposées ou encore une surpopulation permanente de 700.000 habitants liée au trafic transmanche et aux escales de paquebots militent fortement en faveur de l'implantation d'un centre de coronarographie au CHPC.

Nous sommes intimement convaincus de la nécessité de créer ce plateau de coronarographie à Cherbourg-en-Cotentin et avons entrepris de mobiliser les acteurs privés et publics du territoire pour qu'ils soutiennent cette démarche.

Dans ce contexte, il nous a paru pertinent lors du prochain Conseil communautaire de vous proposer la motion jointe à ce présent courrier, en faveur de ce nouveau service hospitalier. Si vous deviez agréer cette démarche, cette mobilisation institutionnelle constituerait à n'en pas douter un atout supplémentaire dans le dossier de candidature du CHPC et dans le travail de conviction à mener auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Collègue, nos falutations distinguées.

Le Maire de Cherbourg-en-Cotentin, Président du Conseil de Surveillance du CHPC Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Vice-Président en charge des Equipements Structurant et de la Santé de la Communauté d'Aglomération du

Cotentin

Benoît ARRIVE Jean-Louis VALENTIN

Jacques COQUEZIN